



Le 20/03/2023

**DIRECTION ECOLOGIE URBAINE**  
EAUX PLUVIALES ET URBANISATION

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINE YOUINOU

☎ : 02.98.33.56.00

E-MAIL : [ecologie-urbaine@brest-metropole.fr](mailto:ecologie-urbaine@brest-metropole.fr)

DESTINATAIRE : DROIT DES SOLS - **VALERIE LE FAOU**

REF DOSSIER : **PC 029 011.23.00004**

DEMANDEUR : CHU BREST

ADRESSE : 22 ROUTE DE PLOUDALMEZEAU – AE 122

OBJET : RECONSTRUCTION HOPITAL

**AVIS : FAVORABLE AVEC RESERVE**

### **PRESCRIPTIONS**

Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées séparément.

1 /Le maître d'ouvrage précisera le niveau d'imperméabilisation du site à terme.

- L'étude d'impact indique un niveau d'imperméabilisation de 24 % et le dossier Loi sur l'Eau indique un niveau d'imperméabilisation de 35%. Le taux sera vérifié à l'échelle du projet et harmonisé entre les 2 documents ( voir 6.10.1.2.1)

2 /En phase travaux, l'impact des ruissellements sur le cours d'eau et sa qualité devront être maîtrisés.

- Le phasage des travaux devra intégrer la construction du bassin à ciel ouvert en priorité. Il permettra de décanter les eaux et ne rejeter qu'une eau prétraitée et régulée vers l'exutoire existant. La mise en œuvre de filtre (gravier, paille...) et d'une vidange provisoire à une altimétrie mini de +0.3 m du fond de bassin sera prévue au PRO et DCE.

3 /La pérennité des ouvrages d'infiltration devra être garantie

- Les tranchées drainantes du secteur Nord ne seront mises en service qu'à l'issue du chantier. Le phasage des travaux devra intégrer un fonctionnement des ouvrages en « by pass » de façon à ce les tranchées d'infiltration ne se colmatent pas dès la phase de chantier.

4/ Le projet envisage la constitution d'une cuve de récupération d'eau de 5 m<sup>3</sup> au niveau de la cour logistique.

Cette mesure devra être valorisée dans l'étude d'impact. Son dimensionnement sera étudié au regard des besoins et usages du site. Le recours à une ressource alternative à l'eau potable est soumis à conditions réglementaires (arrêtés 21/08/2008 et 17/12/2008).

DIRECTION ECOLOGIE URBAINE,  
SANDRINE YOUINOU